

Conseil du service scolaire de l'École de Danse de l'Opéra de Paris – 3 juin 2019

Présents :

M. Bernard Lahaye, Directeur du service scolaire, Président
Mlle Elisabeth Platel, Directrice de l'École de Danse (jusqu'à 19 :15)
Mme Claire Poitrinet et Mme Romane Menn, représentant M. Zacharia Ben Amar, Maire adjoint à la Mairie de Nanterre
Mme Caroline Pressouye, invitée, Gestionnaire-Agent comptable du Lycée Joliot-Curie
Mme Anne Dupriez, Représentante du Personnel d'enseignement et d'éducation
M. Alexis Pintiaux, Représentant du Personnel d'enseignement et d'éducation
M. Christophe Faveaux, Représentant du Personnel d'enseignement et d'éducation
M. François Colin, Représentant des parents d'élève
Mme Peggy Ferré, Représentante des parents d'élève
M. Gilles de Poix, Représentant des parents d'élève
Mlle Apolline Anquetil, Représentante des élèves
M. Enzo Cardix, Représentant des élèves
Mlle Léa Fouillé, Représentante des élèves

17h05 – Ouverture de séance

I – Conseil du service scolaire

Désignation du secrétaire de séance

M. de Poix est désigné secrétaire de séance.

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil du lundi 12 juin 2018

Le compte-rendu du conseil du lundi 12 juin 2018 est adopté à l'unanimité

II – Domaine Budgétaire

Madame Pressouye fait le point sur la situation budgétaire et mentionne le montant net des dépenses (14 997,57€) ainsi que le montant net des recettes (15 351,24€) faisant ressortir un solde excédentaire de 353,67€.

Les charges du service scolaire de l'École de Danse sont passées en revue ; au titre des opérations de l'année elles totalisent 15 338, 77€.

Le montant des produits net s'élève à 15 351,24€ en tenant compte notamment des subventions du Ministère de l'Éducation Nationale (5 126,29€), de la Région (3 260€) du Département (6 372,06€) de la Commune (388,89€).

M. Lahaye rappelle que la Mairie de Nanterre fait également bénéficier l'École de Danse de subventions en nature :

- deux autocars en soirée ou trois autocars en journée pour les sorties scolaires,
- l'ensemble des fournitures scolaires pour l'école primaire livrées directement par le service de l'enseignement.

Mme Pressouye mentionne les subventions ou soldes de subventions spécifiques non entièrement consommées à l'issue de l'exercice 2018 dont certaines sont attribuées pour la partie collège et d'autre pour la partie lycée.

Mlle Platel souligne l'importance des bourses nationales attribuées aux familles et M. Lahaye rappelle que certains départements apportent des aides aux élèves scolarisés dans d'autres départements, selon leurs politiques locales. Certaines aides de transports peuvent également être attribuées par l'école, les parents doivent se renseigner auprès de l'école pour obtenir les informations sur toutes les aides disponibles.

M. de Poix suggère que la présentation des produits et charges de l'École de Danse mentionne également les chiffres de l'exercice précédent afin de faire apparaître leur évolution d'une année sur l'autre.

Les représentants des élèves regrettent les contraintes liées à l'utilisation des tablettes mises à disposition et notamment la non possibilité de télécharger les manuels scolaires. M. Lahaye indique que le système actuel, qui permet notamment de diminuer le poids des cartables grâce aux tablettes fournies par l'école, sera maintenu au cours de l'année prochaine. Cependant, l'aide de l'état pour le financement de ces tablettes s'arrêtant, il est possible que le département décide de changer le fonctionnement l'année prochaine (Mise à disposition ultra portable au sein de la scolarité).

Une discussion s'ensuit au cours de laquelle Mme Ferré fait remarquer qu'il faut garantir l'égalité entre les élèves et leur donner un égal accès aux outils numériques ce qui ne serait pas le cas si les élèves devaient acheter eux-mêmes leurs ordinateurs.

Mlle Platel remarque qu'une élève, tenue éloignée de l'École, a été en mesure de suivre les cours grâce aux outils numériques (sur Skype).

III – Domaine de l'action éducative

Présentation de la Dotation Horaire Globale

M. Lahaye passe en revue le tableau de proposition de la Répartition Horaire Globale 2019/2020.

Il mentionne les différences apportées par rapport à l'année en cours.

Il indique notamment qu'en seconde, les professeurs disposeront d'une demi-session par semaine (soit 18 heures sur l'année) afin de sensibiliser les élèves aux dangers du numérique.

S'agissant de l'Anglais, Mlle Platel rappelle qu'il s'agit d'une matière incontournable pour les élèves pour leur évolution dans le monde professionnel, et qui ne doit donc pas être minimisée.

Les représentants des élèves en conviennent mais font valoir que l'anglais oral aurait mérité plus de discussions en petits groupes et être plus axé sur la préparation du Bac.

Une réflexion aura lieu avec Mme Vellutini pour faire intervenir l'assistante de langue au Lycée sur la préparation à l'oral du baccalauréat.

M. Lahaye souligne les efforts qui sont faits pour permettre aux élèves étrangers de maîtriser le français, grâce entre autre au financement par l'Ecole de Danse d'un professeur de FLE (français langue étrangère) qui intervient en soutien dans l'école.

M. Lahaye rappelle que M. Perrolet s'en va l'année prochaine et qu'il y aura un stagiaire pour le remplacer. Mme Sandoval l'assistante en langue américaine sera de nouveau présente l'année prochaine de la 6ème à la Terminale. Les interventions se sont avérées très utiles cette année.

Réforme du lycée et nouveau baccalauréat

S'agissant de la classe de 1ère il est prévu un total de 29 séquences réparties entre :

- les enseignements communs (Français (5), Histoire Géographie et Enseignement moral et civique (3), Anglais et Allemand (4,50), Enseignement scientifique (2))
- les enseignements de spécialités : deux imposés (Arts Danse (2,50), Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (4) et un optionnel (4) (Mathématiques, Anglais, Science Économiques et Sociales, SVT, Physique-Chimie ou Humanités, littérature et philosophie).

Concernant les enseignements de spécialité seules les matières Langues, Littératures et Cultures étrangères (anglais) et Humanités-Littérature-Philosophie pourront être dispensées à l'Ecole par un professeur ; les autres matières devant être suivies via le CNED, avec une aide ponctuelle de certains professeurs pour certaines matières.

Il n'y a ainsi pas d'enseignant disponible en Mathématiques et aucune chance d'en faire venir un autre pour 3 heures de cours et cela sans budget.

Il est rappelé que les élèves doivent procéder au choix de leur spécialité au plus tard fin août.

M. Lahaye attire l'attention sur les séquences flottantes sans classe fléchée permettant un soutien scolaire individualisé avec les élèves.

Ainsi, Mme Doucet disposera de 18 heures par an pour apporter un éclairage sur la spécialité maths. De même, un appui en français pourra être effectué par Mme Gelée (1,55 par semaine) et Mme Heitz (0,50 par semaine).

M. Faveaux disposera également de 18 heures par an pour la philosophie (support méthodologique)

L'heure hebdomadaire d'EPS sous la responsabilité de Mme Zentile concerne la natation. Elle est inscrite aux épreuves du baccalauréat. La séance « savoir nager » en 5 ne sera remise en place que si les agendas de danse le permettent

La DHG est adoptée à l'unanimité.

Les parents d'élèves remercient très chaleureusement les professeurs pour leur investissement constant au cours de l'année écoulée.

M. Lahaye remercie à son tour l'équipe enseignante.

Calendrier pour la rentrée 2019

Mlle Platel rappelle les contraintes auxquelles elle doit faire face qui viennent notamment de ce que le calendrier des vacances L'Opéra scolaires n'est donné qu'un an en avance, alors que la programmation de l'Opéra se fait 3 ans avant. Certaines répétitions peuvent alors tomber pendant des vacances scolaires.

Or, c'est ce calendrier qui lui permet de programmer les temps de repos et de préparation.

Toutefois, même si le calendrier de Danse ne peut encore être annoncé, Mlle Platel est en mesure d'indiquer que les vacances de l'Ecole de Danse pour l'année prochaine correspondront aux vacances scolaires de la zone C.

Par ailleurs, Mlle Platel formule une suggestion : les professeurs se plaignant d'un manque de temps pour délivrer leurs enseignements, accepteraient-ils (sans bien entendu toucher aux horaires réglementaires) que les jours de repos dont ils bénéficient à raison des repos accordés aux élèves par la Danse, fassent l'objet d'un rattrapage lorsque cela est possible ?

Ainsi, le lundi de Pentecôte qui est dansé l'après-midi, pourrait peut-être faire l'objet d'une scolarité le matin.

De même, Mlle Platel considère que les longs jours fériés du mois de mai ne favorisent pas le travail de la Danse et la préparation de l'examen de fin d'année.

Dans ce cadre, elle envisage que la fête de l'Ecole se tienne le jeudi de l'ascension.

Le calendrier 2019 est adopté à l'unanimité.

Le baccalauréat 2021

La mise en place de la réforme du baccalauréat a d'ores et déjà donné lieu à plusieurs documents d'information à l'attention des parents d'élèves.

Malgré cela, les représentants des élèves pensent qu'il serait utile d'informer les parents sur les choix à effectuer.

Les représentants des parents précisent que plusieurs comptes rendus de réunion ont été adressés aux parents pour les informer mais que peu de retours ont été faits. Il a été également précisé aux élèves qu'aucune impression de ces comptes rendus ne sera faite pour des raisons écologiques, les envois étant déjà assurés par la Vie Scolaire sur les boîtes mails OZE et personnelles.

Compte tenu du nombre d'informations particulières ou générales accessibles aux parents d'élèves il est proposé que ce soient les élèves qui évoquent ce sujet avec leurs parents et discutent avec eux des choix qu'ils devront effectuer ; sachant que les parents devront de toutes les façons signer le document relatif au choix de la spécialité de leur enfant (fiche navette).

M. Colin regrette à cet égard que l'outil oZe soit peu consulté par les parents d'élèves.

Mlle Platel exprime à nouveau son regret que la Danse ne soit pas reconnue comme une discipline d'EPS pour les élèves de l'Ecole de Danse.

Mise à jour du Règlement Intérieur

M. Lahaye expose qu'il a mis à jour le Règlement intérieur de la Scolarité notamment pour prendre en compte la réforme du baccalauréat et dépolssiérer certains passages.

Ces modifications sont passées en revue, une par une.

Sur la suggestion des représentants du Personnel d'enseignement et d'éducation, il est décidé, au paragraphe IV. B « Evaluation, bulletin scolaire, orientation », de préciser que deux relevés de notes intermédiaires (au lieu d'un) seront transmis aux élèves : l'un au retour des vacances de la Toussaint, le second courant mars.

Concernant les téléphones portables, il est rappelé, qu'en dehors de la tolérance de leur usage au moment des récréations et à l'extérieur (à cause des internes étrangers qui auraient besoin d'appeler leurs familles), les téléphones portables ne peuvent pas être utilisés entre deux cours ou dans les locaux de l'Ecole ; ils sont d'ailleurs normalement interdits par la loi dans les écoles et collèges.

La demande d'utilisation du téléphone entre deux cours par les lycéens est rejetée par les représentants d'élèves et les professeurs, ainsi que la Direction (sauf en cas d'urgence et avec l'accord du professeur). Il a été rappelé aux élèves que ces interdictions se trouvaient dans le règlement intérieur de la scolarité et celui de la Danse qu'ils devaient lire et signer chaque année.

Le nouveau Règlement est adopté à l'unanimité.

IV – Fonctionnement de l'établissement

Bilan pédagogique 2018-2019

Mme Ferré relève, à la lecture du bilan pédagogique, que certains professeurs se plaignent de la persistance d'un mauvais comportement de certains élèves (plus particulièrement en classe de 3^{ème}).

Il est rappelé par M. Lahaye que le Règlement Intérieur prévoit que certaines sanctions disciplinaires scolaires soient données « en concertation avec la directrice de l'Ecole de Danse ».

Les représentants des élèves ne contestent pas le principe des sanctions scolaires en cas de fautes ou de manquements d'un élève mais s'interrogent sur la pertinence d'une sanction corrélative qui s'appliquerait sur l'activité danse de l'élève en question.

M. Colin fait valoir que si un élève se comporte de façon inadmissible pendant sa scolarité c'est l'ensemble de son comportement à l'Ecole de Danse (et le cas échéant plus tard) qui pose problème.

Il n'est pas donc anormal que des sanctions pendant l'activité Danse puissent être prises. Le règlement de l'école stipule de plus qu'une exclusion de la scolarité, entrainera une exclusion de la Danse (en concertation avec la Direction de la Danse).

Recrutement des Assistants d'éducation 2019-2020

Recrutement d'un poste et demi d'assistant d'éducation (deux matins et un après-midi) : adopté à l'unanimité.

Convention avec la Mairie de Nanterre pour la mise à disposition d'un créneau piscine 2019-2020

La convention avec la Mairie de Nanterre pour la mise à disposition d'un créneau piscine 2019-2020 est adoptée à l'unanimité.

Divers

- Un courrier sera envoyé à M. Tondat, Directeur Général Adjoint des Services, en charge du pôle Lycées à la Région Île-de-France, pour appuyer la demande de Mme Linn relative au financement des changements du matériel d'observation.
- Les représentants du Personnel d'enseignement et d'éducation souhaitent qu'il y ait une meilleure information concernant la date à laquelle les élèves doivent passer leurs UV afin que le travail pédagogique en soit moins désorganisé. Il est convenu d'essayer d'améliorer cette information.
- Mme Dupriez informe vouloir organiser une rencontre en classe avec les parents des élèves du primaires le jour de la rentrée scolaire, sur l'heure du déjeuner

La séance est levée à 19H40.